

la frontière entre le Canada et l'Alaska ; cette question fut renvoyée par les Commissaires à leurs Gouvernements respectifs, et la Commission s'ajourna au deuxième jour d'août prochain, avec l'espoir que dans l'intervalle, cette difficulté pourra être aplanie.

Conformément à l'acte adopté à la dernière session, la question de la Prohibition a été soumise à un plébiscite ; le résultat officiel de la votation vous sera soumis.

Je remarque avec plaisir que la mère patrie, le Canada et les autres possessions britanniques ont adopté le taux commun d'un penny pour le port des lettres. La satisfaction avec laquelle cette mesure a été accueillie par le peuple canadien est une nouvelle preuve du désir qui existe parmi la population en général, de voir l'établissement de rapports plus intimes entre la mère patrie et les autres parties de l'Empire.

Je suis en outre heureux de pouvoir constater que l'état prospère des finances du pays a permis de réduire de trois à deux cents le taux du port des lettres à l'intérieur du Canada, à dater du premier janvier dernier ; bien que cette réduction doive entraîner une diminution temporaire du revenu, il y a lieu, cependant, d'espérer que le taux ainsi diminué sera d'une telle utilité pour l'avancement des affaires et l'échange général de correspondance, que dans un avenir assez rapproché, les revenus du département des Postes atteindront leur ancien chiffre.

Depuis la dernière session, on a obtenu d'amples renseignements sur l'étendue et la valeur des gisements d'or et de minéraux précieux dans le Yukon et autres parties du Canada. Les revenus provenant du Yukon ont été, jusqu'à ce jour, assez considérables pour faire face aux fortes dépenses qu'il a fallu encourir pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre ; et il a été jugé à propos, dans l'intérêt général, d'autoriser la construction d'une ligne télégraphique dans le but d'établir des communications rapides avec la population de ces territoires éloignés.

Une mesure à l'effet d'établir une meilleure délimitation des districts électoraux du Canada, ainsi que plusieurs projets de loi de moindre importance, vous seront soumis.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics seront soumis à votre examen, ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine ; elles ont été préparées en tenant soigneusement compte des besoins du service public, de l'économie et des responsabilités imposées par les progrès rapides du pays.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis persuadé que les importants sujets que je viens de mentionner mériteront vos sérieuses

études, et que vos efforts les plus énergiques auront pour but de favoriser les intérêts publics et la prospérité du Canada.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je propose :

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux chambres du parlement soit pris en considération lundi prochain.

La motion est adoptée.

COMITES PERMANENTS.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je propose :

Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1. Privilèges et élections.—2. Lois expirantes.—3. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4. Bills privés.—5. Ordres permanents.—6. Impressions.—7. Comptes publics.—8. Banques et commerce.—9. Agriculture et colonisation ; et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

La motion est adoptée.

DEBATS—COMITE.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je propose :

Qu'un comité spécial soit nommé pour surveiller le compte rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre ; le dit comité devant être composé de MM. Beausoleil, Bergeron, Champagne, Charlton, Craig, Davin, Earle, Ellis, Haley, LaRivière, Monet, Richardson, Sriver, Somerville et Taylor.

C'est le comité de l'année dernière, si ce n'est que M. Champagne remplace M. Choquette.

La motion est adoptée.

RAPPORT DES BIBLIOTHECAIRES.

Rapport des bibliothécaires du parlement année 1898.—(M. l'Orateur.)

DEPUTES DECEDES.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je propose, appuyé par sir Charles Tupper :

Que lorsque les délibérations de cette Chambre seront ajournées, elles soient ajournées jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Je n'ai pas besoin de donner les raisons qui me portent à présenter cette motion ; la Chambre les comprendra en voyant la Couronne déposée sur le pupitre d'un de nos collègues de la droite.

Pendant les quelques heures qui viennent de s'écouler, je pourrais dire, la mort a en-